

L'ambiguïté de notre politique se situe en quelque sorte à mi-chemin entre la certitude qu'a le Canada de savoir qu'il est protégé et celle de savoir qu'il pourrait se protéger lui-même tout en sachant pertinemment que d'autres se chargent de le faire à sa place. Convenons qu'il est peu de pays au monde qui pourraient se prévaloir d'une argumentation stratégique aussi singulière qu'exceptionnelle.

La deuxième contradiction résulte de notre politique en matière de non-prolifération proprement dite. Tous et chacun savent l'émoi qu'a provoqué à l'intérieur du gouvernement canadien — pour ne point parler de l'opinion publique canadienne — l'expérimentation du premier «engin» nucléaire indien. Admettons que le gouvernement canadien ait véritablement été surpris par le geste qu'à posé l'Inde en mai 1974. Admettons, de plus, qu'il n'y eut jamais l'ombre d'un doute dans l'esprit des dirigeants canadiens que l'Inde pût manquer à sa promesse solennelle de n'utiliser qu'à des fins pacifiques l'aide technologique canadienne. Il n'est guère difficile, si l'on dit vrai ici — des esprits hasardeux pourraient sans doute démontrer le contraire — de croire en la sincérité de la réaction canadienne.

Là où il est cependant plus difficile de suivre le raisonnement de la politique canadienne, c'est qu'Ottawa persiste à poursuivre ses négociations avec certains pays comme l'Espagne et l'Argentine par exemple, contre lesquels il existe en l'absence de la ratification par ces pays du traité de non-prolifération, des présomptions d'aventurisme nucléaire.

L'absence d'une promesse ne signifie pas que l'on va nécessairement mettre en œuvre les intentions maléfiques dont on vous soupçonne à tort ou à raison. Il est cependant des occasions où la promesse aide à faire disparaître certaines présomptions, et c'est précisément l'un des objectifs que vise le traité sur la non-prolifération. C'est donc dire que le Canada en continuant son programme d'aide nucléaire auprès de certains pays qui ont refusé jusqu'à maintenant d'engager leur avenir sur la base d'une simple promesse accepte implicitement le risque que la faible probabilité de l'option nucléaire aujourd'hui non exercée par ces pays se matérialise un jour. C'est là une contradiction que les raisonnements les plus subtils n'arriveront jamais à faire disparaître complètement.

En réalité, si le Canada ne s'interdit pas de négocier avec ces pays, c'est qu'il comprend parfaitement bien le langage de l'intérêt national auquel on ne saurait tout à fait lui reprocher d'être sensible. N'a-t-on pas déjà dans le passé conclu des accords de coopération nucléaire avec l'Argentine? Ce pays n'a-t-il pas scrupuleusement respecté les termes des accords signés avec notre pays? Lui refuser la continuation de notre aide technologique ne reviendrait-il pas à le priver d'un appui indispensable en matière de coopération nucléaire pacifique? De la même façon, le Pakistan ne pourrait-il pas prendre ombrage de toute cessation de l'aide canadienne alors même qu'il ne peut nullement être tenu responsable de la mésaventure canado-indienne? Pourrait-on enfin logiquement mettre en doute la bonne foi du Japon qui a contracté d'importants engagements vis-à-vis de notre pays en matière de technologie et de ressources naturelles? N'est-il pas de surcroît l'un des principaux partenaires économiques du Canada?